

N^o 254. — *ORDONNANCE de la Reine et du Commandant Commissaire Impérial, du 14 août 1864, portant remise du restant de leur peine à dix-sept Indiens détenus à la prison de Papeete.*

POMARE IV, Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire Impérial,

ORDONNONS :

A l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur Napoléon III, remise du restant de leur peine est faite aux dix sept Indiens détenus à la prison de Papeete, dénommés en l'état joint à la présente ordonnance.

La présente ordonnance sera enregistrée au Secrétariat général et partout où besoin sera.

Papeete, le 14 août 1864.

Signé : POMARE.

Le Commandant des Établissements français de l'Océanie,
Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

N^o 255. — *ORDONNANCE de la Reine et du Commandant Commissaire Impérial, du 14 août 1864, portant organisation du district de Makemo.*

POMARE IV, Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire Impérial,

Vu l'ordonnance du 19 février 1863 sur l'organisation des districts des États du Protectorat,

ORDONNONS :

ART. 1^{er}. A l'avenir, l'île Makemo (n^o 29) sera constituée en un seul district qui prendra le nom de Makemo.

Ce district aura :

Un chef,

Un juge,

Un chef-mutoi,

Trois mutoi-imiroa.

ART. 2. La présente ordonnance sera enregistrée au Secrétariat général et partout où besoin sera.

Papeete, le 14 août 1864.

Signé : POMARE.

Le Commandant des Établissements français de l'Océanie,
Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.